

Résultats du premier semestre 2013

- **Chiffre d'affaires consolidé à 5 786 K€ en croissance de 7,1 %**
- **Résultat opérationnel courant consolidé en forte croissance à 1 033 K€**
- **Résultat net consolidé à 132 K€**

Le 12 septembre 2013 – SYSTRAN, annonce ce jour ses résultats consolidés pour le premier semestre 2013 (période du 1^{er} janvier au 30 juin 2013).

| Données consolidées et auditées (en milliers d'Euros) | 1 ^{er} semestre 2013 | 1 ^{er} semestre 2012 | Variation 2013 / 2012 |
|--|----------------------------------|----------------------------------|--------------------------|
| Chiffre d'affaires | 5 786 | 5 402 | + 7,1 % |
| Résultat opérationnel courant | 1 033 | 202 | + 411,4 % |
| <i>En %</i> | <i>17,9 %</i> | <i>3,7 %</i> | |
| Résultat net (part du Groupe) | 132 | 295 | - 55,3 % |
| <i>En %</i> | <i>2,3 %</i> | <i>5,5 %</i> | |

Le chiffre d'affaires consolidé pour le premier semestre 2013 s'établit à 5 786 milliers d'Euros, en augmentation de 7,1 % par rapport au premier semestre 2012.

Sur la période, les charges de personnel et les achats et autres charges externes ont diminué respectivement de 10,4 % et 5,1 % par rapport au premier semestre 2012. Un crédit d'impôt recherche a été comptabilisé pour un montant de 330 milliers d'Euros contre 340 milliers d'Euros au premier semestre 2012.

Compte-tenu de ces éléments, le résultat opérationnel courant ressort positif à 1 033 milliers d'Euros contre 202 milliers d'Euros au premier semestre 2012.

Le résultat opérationnel s'établit à 223 milliers d'Euros contre 181 milliers d'Euros au premier semestre 2012 compte-tenu de la comptabilisation d'une provision pour risques relative au litige avec la Commission européenne. Le résultat financier ressort positif à 206 milliers d'Euros. Le résultat net consolidé est positif à 132 milliers d'euros contre 295 milliers d'Euros au premier semestre 2012.

Les capitaux propres s'élèvent à 15 millions d'Euros, contre 14,8 millions d'Euros au 31 décembre 2012. La trésorerie nette s'élève à 11,2 millions d'Euros au 30 juin 2013 contre 22,9 millions d'Euros au 31 décembre 2012. Cette différence est due au remboursement à la Commission européenne de l'indemnité de 12 millions d'Euros conformément à l'arrêt de la Cour du 18 avril 2013 qui a annulé la décision du Tribunal du 16 décembre 2010. La dette financière du Groupe s'élève à 1,0 million d'Euros contre 0,4 million d'Euros au 31 décembre 2012.



Activité du premier semestre 2013

Le chiffre d'affaires consolidé pour le premier semestre 2013 ressort à 5 786 milliers d'Euros et se répartit entre 3 597 milliers d'Euros pour l'activité **Edition de logiciels** et 2 189 milliers d'Euros pour l'activité **Services Professionnels**.

| Données consolidées (en milliers d'Euros) | 2013 | En % du total | 2012 | En % du total | Variation 2013/2012 |
|--|--------------|------------------|--------------|------------------|------------------------|
| Edition de logiciels | 3 597 | 62,2 % | 2 733 | 50,6 % | +31,6 % |
| Services Professionnels | 2 189 | 37,8 % | 2 669 | 49,4 % | -17,9 % |
| Chiffre d'affaires consolidé | 5 786 | 100,0 % | 5 402 | 100,0 % | +7,1 % |

Les ventes de licences sur le premier semestre 2013 s'élèvent à 3 597 milliers d'Euros et représentent 62,2 % du chiffre d'affaires total. Elles sont en hausse de 31,6 % par rapport à 2012. Cette hausse d'explique par la vente de nouvelles licences au gouvernement américain.

Les ventes de **Services Professionnels** s'élèvent à 2 189 milliers d'Euros et représentent 37,8 % du chiffre d'affaires total. Elles sont en baisse de 17,9 % par rapport au premier semestre 2012. Toutefois, notre filiale SYSTRAN Software Inc a vu les commandes des administrations américaines diminuer et le carnet de commandes au 30 juin 2013 est très inférieur au carnet de commandes au 30 juin 2012.

Le groupe réalise plus de la moitié de son chiffre d'affaires aux Etats-Unis. La répartition du chiffre d'affaires par zone géographique est présentée dans le tableau ci-dessous.

| Par zone géographique d'implantation des actifs (en milliers d'Euros) | 1 ^{er} sem. 2013 | 1 ^{er} sem. 2012 |
|--|---------------------------|---------------------------|
| Europe | 1 717 | 2 287 |
| Amérique du Nord | 3 642 | 3 115 |
| Autres zones géographiques | 427 | |
| Chiffre d'affaires total | 5 786 | 5 402 |

Perspectives

En 2013, SYSTRAN va renforcer ses équipes commerciales pour développer l'ensemble de ses activités et va mettre sur le marché de nouvelles versions de sa solution serveur et de ses services en ligne pour les entreprises.

Compte-tenu du niveau du carnet de commandes et du contexte économique actuel, le chiffre d'affaires du second semestre 2013 devrait être inférieur à celui du premier semestre 2013 et du second semestre 2012.



Litige avec la Commission européenne

Le 18 avril 2013, la Cour de Justice de l'Union européenne a annulé l'arrêt du Tribunal de l'Union européenne par lequel il avait condamné la Commission à verser à SYSTRAN SA une indemnité forfaitaire de 12.001.000 Euros en réparation de son préjudice subi.

La Cour a déclaré que « Le Tribunal aurait dû décliner sa compétence et inviter les parties à saisir les juridictions nationales compétentes, désignées par les nombreux contrats portant sur le système de traduction automatique SYSTRAN, conclus par SYSTRAN et la Commission » (communiqué de presse de la Cour de justice de l'Union européenne du 18 avril 2013).

En outre la Cour (Première Chambre) a statué définitivement sur le litige et a déclaré et arrêté que :

- 1) L'arrêt du Tribunal de l'Union européenne du 16 décembre 2010 dans l'affaire T-19/07 (SYSTRAN S.A. et SYSTRAN Luxembourg / Commission) est annulé.
- 2) Le recours de SYSTRAN S.A. et SYSTRAN Luxembourg dans l'affaire T-19/07 est rejeté.
- 3) SYSTRAN S.A. et SYSTRAN Luxembourg sont condamnées à supporter les dépens exposés par la Commission européenne devant la Cour de Justice de l'Union européenne, ainsi que devant le Tribunal de l'Union européenne.

Le 26 juin 2013, SYSTRAN a remboursé à la Commission européenne la somme de 12.001.000 Euros qu'elle avait consignée. Par conséquent, ce remboursement n'est pas de nature à mettre la société en danger.

A la suite de cette décision SYSTRAN a comptabilisé une provision pour risques correspondant, d'une part, aux dépens et, d'autre part, à des intérêts compensatoires réclamés par la Commission sur la somme des 12.001.000 d'Euros qui lui a été remboursée conformément au jugement du 18 avril 2013. SYSTRAN a contesté cette dernière demande.

Par ailleurs, SYSTRAN a engagé une nouvelle action à l'encontre de la Commission européenne devant les tribunaux luxembourgeois. Une assignation a été délivrée à la Commission le 19 juin 2013.

A propos de SYSTRAN

SYSTRAN est l'un des acteurs historiques des technologies de traduction automatique et commercialise des solutions et produits innovants pour les postes individuels, les applications d'entreprise et les services en ligne qui facilitent la communication multilingue grâce à 52 paires de langues et 20 dictionnaires-métiers.

Avec plus de 40 années de recherche et développement, SYSTRAN est la technologie de traduction de référence pour des sociétés multinationales, les grands acteurs Internet et les organisations publiques.

Les produits et solutions SYSTRAN améliorent la qualité de la communication multilingue et la productivité dans des contextes professionnels aussi variés que les relations B2B et B2C, en fournissant des traductions instantanées pour les moteurs de recherche, la gestion de contenu, le support client, le commerce électronique et les échanges collaboratifs intra et inter entreprises.

SYSTRAN a son siège en France et une filiale à San Diego, en Californie (Etats-Unis).

SYSTRAN (Code ISIN FR0004109197, Bloomberg : SYST NM, Reuters : SYTN.LN) est cotée sur le compartiment C d'Euronext Paris.

Pour plus d'informations visitez le site www.systransoft.com ou www.systran.fr



 **Contact**

Dimitris SABATAKAKIS, Président-Directeur Général
Téléphone: +33 (0)1 44 82 49 00 Fax: +33 (0)1 44 82 49 01
Email : sabatakakis@systran.fr

Le chiffre d'affaires du troisième trimestre 2013 sera publié le 8 novembre 2013.

Vous pouvez télécharger ce communiqué sur :

<http://www.systran.fr/systran/investisseurs/communiques-de-presse>

Le Rapport Financier semestriel peut être téléchargé sur :

<http://www.systran.fr/systran/investisseurs/rapports-financiers/semestriel>



| <i>(en milliers d'Euros)</i> | 1^{er} sem. 2013 (6 mois) | 1^{er} sem. 2012 (6 mois) |
|---|--|--|
| Chiffre d'affaires | 5 786 | 5 402 |
| Achats et autres charges externes | (1 575) | (1 659) |
| Charges de personnel | (3 242) | (3 620) |
| Impôts et taxes | (125) | (117) |
| Dotations (nettes) aux amortissements et aux provisions | (166) | (175) |
| Autres produits et charges courants | 355 | 371 |
| Résultat opérationnel courant | 1 033 | 202 |
| Autres produits opérationnels | 12 112 | 25 |
| Autres charges opérationnelles | (12 922) | (46) |
| Résultat opérationnel | 223 | 181 |
| Coût de l'endettement financier net | 220 | 262 |
| Autres produits et charges financiers | (14) | (8) |
| Résultat financier | 206 | 254 |
| Résultat avant impôts | 429 | 435 |
| Impôts sur les résultats | (297) | (140) |
| Résultat net de l'ensemble consolidé | 132 | 295 |
| Part des minoritaires | | |
| Résultat net (part du Groupe) | 132 | 295 |
| Résultat net par action | | |
| Nombre d'actions en circulation | 7 153 604 | 7 810 025 |
| Résultat net par action (en Euros par action) | 0,02 | 0,04 |